

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous l'échéancier pour le paiement Internat et Restauration scolaire pour l'année scolaire 2024/2025. Le montant indiqué est un montant maximum auquel nous déduisons les éventuelles absences autorisées et / ou justifiées : PFMP, maladie (plus de 7 jours avec certificat médical), voyage.

Une facture vous sera adressée chaque trimestre. Toutefois, il vous est possible de régler les frais mensuellement.

Si vous souhaitez effectuer des règlements mensuels nous vous remercions de nous retourner par mail ou directement au bureau de gestion le coupon ci-dessous signé pour acceptation **avant le 16 septembre 2024**.

- Adresse mail : Gest.0601822e@ac-amiens.fr

Régime	Tarif annuel	Trimestre 1				Trimestre 2			Trimestre 3		
		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin / juillet
Interne	1 509,83 €	609,99 €				451,85 €			447,99 €		
		186,89 €	122,23 €	168,39 €	132,48 €	176,64 €	88,32 €	186,89 €	93,48 €	141,96 €	212,55 €
DP 4	436,08 €	173,80 €				129,56 €			132,72 €		
		53,72 €	34,76 €	47,40 €	37,92 €	50,56 €	25,28 €	53,72 €	25,28 €	47,40 €	60,04 €
DP5	515,08 €	218,04 €				129,56 €			167,48 €		
		66,36	44,24 €	60,04 €	47,40 €	63,20 €	31,60 €	66,36 €	34,76 €	56,88 €	75,84 €

**Rappel : la bourse nationale est à déduire de ces montants*

ATTENTION : L'établissement NE FAIT PAS DE PRÉLÈVEMENT.

Les mensualités peuvent être réglées par virement bancaire, par chèque bancaire, ou en espèces au bureau de l'intendance.

En restant disponibles pour tout renseignement nous vous adressons nos sincères salutations,

Le service intendance.

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

- Souhaite régler mensuellement les frais internat / Restauration
- Souhaite régler trimestriellement les frais internat / Restauration

Date et Signature :